



Rapport annuel

au 28 mars 2024

LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE

Action C, Action D, Action E, Action H, Action HAD

FORME JURIDIQUE DE L'OPC

SICAV de droit français

CLASSIFICATION

Actions internationales

Document public

LBP AM – 36, Quai Henri IV – 75004 Paris

LBP AM est une société de gestion agréée auprès de l'AMF sous le n° GP-20000031 SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 12 138 931,20 euros – 879 553 857 RCS Paris

lbpam.com

Sommaire

Rapport du Conseil d'Administration

Composition du Conseil d'Administration
Rapport sur le gouvernement d'entreprise
Orientation des placements
Rapport de gestion

Comptes annuels

Bilan actif
Bilan passif
Hors bilan
Compte de résultat
Annexes

Certification du contrôleur légal des comptes

Rapport du Conseil d'Administration

Composition du Conseil d'Administration

Président

- **M. Alain HENRIOT**
Responsable des Études Économiques
Direction Finance et Stratégie
La Banque Postale

Administrateurs

- **LBP AM**
Représentée par Mme Rozenn LE CAINEC
Co-Directeur Multi-Actifs et Performance Absolue
LBP AM
- **La Banque Postale**
Représentée par M. Michel JOSSERAND
Responsable Mesures Expérience Client
La Banque Postale

Directeur Général

- **Mme Céline SUSTANDAL**
Gérant actions
LBP AM

Commissaire aux comptes

- **Cabinet Mazars**
Représenté par M. Bertrand DESPORTES

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DANS TOUTE SOCIÉTÉ DURANT L'EXERCICE ÉCOULÉ PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Au titre de l'article L 225-94-1 du Code de commerce (article issu de la loi NRE du 15 mai 2001) sont présentés ci-après les mandats des administrateurs de la SICAV.

Les Informations relatives aux mandats et fonctions exercées durant l'exercice ont été transmises à la SICAV par chaque mandataire social, sous sa seule responsabilité.

Sociétés	Mandats	Fonction exercée	Démission au
Alain HENRIOT			
SA à Directoire La Banque Postale		Responsable des Etudes Economiques - Direction Finance et Stratégie	
Sicav LBPAM ISR Actions Amérique	Président du CA et Administrateur	Néant	
Sicav LBPAM ISR Actions Monde	RP de La Banque Postale, Administrateur	Néant	
Michel JOSSERAND			
SA à Directoire La Banque Postale		Reponsable Mesures Expérience Client	
Sicav LBPAM ISR Actions Amérique	RP de La Banque Postale, Administrateur	Néant	
Sicav LBPAM SRI Human Rights	RP de La Banque Postale, Administrateur	Néant	
Rozenn LE CAINEC			
SA à Directoire LBP AM		Co-Directeur Multi-Actifs et Performance Absolue	
SICAV LBPAM ISR ACTIONS MONDE	Représentant permanent de LBP AM, administrateur	Néant	
SICAV LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE	Représentant permanent de LBP AM, administrateur	Néant	
Céline SUSTANDAL			
SA à Directoire LBP AM		Gérant actions	
SICAV LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE	Directeur Général	Néant	

CONVENTIONS, AUTRES QUE CELLES PORTANT SUR DES OPÉRATIONS COURANTES ET CONCLUES À DES CONDITIONS NORMALES, INTERVENUES, DIRECTEMENT OU PAR PERSONNE INTERPOSÉE, ENTRE, D'UNE PART, L'UN DES MANDATAIRES SOCIAUX OU L'UN DES ACTIONNAIRES DISPOSANT D'UNE FRACTION DES DROITS DE VOTE SUPÉRIEURE À 10 % DE LA SICAV ET, D'AUTRE PART, UNE AUTRE SOCIÉTÉ DONT LA SICAV POSSÈDE DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PLUS DE LA MOITIÉ DU CAPITAL

NÉANT

DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE ET DE POUVOIRS ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

NÉANT

ORGANE CHOISI POUR EXERCER LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ

Le conseil d'administration a choisi de dissocier les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général.

CLASSIFICATION

Actions internationales.

DÉLÉGATION DE LA GESTION FINANCIÈRE

LBP AM a délégué à La Financière de l'Echiquier la gestion financière du portefeuille de la SICAV afin de faire bénéficier les porteurs de l'expertise de La Financière de l'Echiquier en matière de gestion active de portefeuilles composés d'actions.

LBP AM a délégué à La Financière de l'Echiquier, à l'exclusion de toute autre opération et de tout autre actif:

- (i) les achats et ventes d'actions (à l'exclusion des droits de vote attachés aux actions) répondant aux caractéristiques prévues à la rubrique « Actions » ci-après et les achats et les ventes de titres intégrant des dérivés sur actions;
- (ii) les souscriptions/ rachats de parts ou actions d'OPCVM et de FIA;
- (iii) les instruments dérivés, définis ci-après à la rubrique « Instruments dérivés », conclus à des fins de couverture et/ ou d'exposition sur actions/indices actions.

LBP AM conserve la gestion des actifs autres que ceux visés ci-dessus.

Les détails et conditions de cette délégation sont définis contractuellement.

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion de la SICAV est double:

- chercher à offrir un portefeuille composé de valeurs américaines à des souscripteurs qui souhaitent profiter des opportunités présentées par le plus important marché mondial d'actions en termes de taille et volume. L'action du gérant vise à tirer parti des opportunités créées par la grande variété de valeurs du marché américain pour obtenir, sur la période de placement recommandée supérieure à 5 ans, une performance supérieure à celle de l'indice S&P 500 (Net Return); et
- mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

Les actions H et HAD de la SICAV ont par ailleurs un objectif de couverture du risque de change, risque présent dans les autres actions du fait d'expositions sur des devises autres que l'euro. La performance de l'action H et de l'action HAD sera alors différente de celle des autres actions du fait des opérations de couverture de change opérées ainsi que des frais de gestion propres à chaque action.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est l'indice S&P 500 (Net Return).

L'indice S&P 500 est un indice « actions ». Les actions entrant dans la composition de l'Indice S&P 500 sont issues de l'univers des 500 valeurs les plus importantes du marché des États-Unis. L'Indice S&P 500 inclut les 500 premières entreprises américaines par la capitalisation boursière, les entreprises sélectionnées devant être domiciliées aux États-Unis, publier ses comptes selon les normes comptables américaines, être listées sur le NYSE ou le NASDAQ et avoir un capital flottant d'au moins 50 %. L'indice S&P 500 est calculé et publié par S&P Dow Jones Indices LLC.

Cet indice est exprimé en Euro pour les actions C, D, et E.

Il est exprimé en devises locales pour les actions H et HAD, sur lesquelles le risque de change sur les devises hors Euro est couvert, de telle sorte qu'il représente une performance indépendante des fluctuations de change entre l'Euro et les devises des investissements effectués dans le cadre de la gestion de la SICAV.

La SICAV n'étant pas indicielle, sa performance pourra s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence, en fonction des choix de gestion qui auront été opérés.

La SICAV est gérée activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle son indice de référence S&P 500 (Net return). La gestion est discrétionnaire: les titres détenus en direct seront sélectionnés au sein de l'indicateur de référence mais de manière non exclusive de telle sorte que l'écart de composition ou de suivi de la SICAV avec son indicateur de référence pourront être significatifs.

L'indicateur de référence est utilisé par la SICAV au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil. L'administrateur de l'indice de référence (Standard & Poor's) est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indice de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet suivant : <https://www.standardandpoors.com>.

Conformément au Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

STRATÉGIES UTILISÉES

Le choix des titres se fait en deux étapes: la première consiste à analyser un univers de valeurs (ci-après, l'« **Univers d'Analyse** ») à partir de critères d'investissement socialement responsables (ISR), afin de déterminer, après élimination de 20 % des valeurs de l'Univers d'Analyse (comprenant les deux filtres suivants: comité d'exclusion et note quantitative), la note moyenne ISR que la SICAV devra dépasser (ci-après la « Note Moyenne Améliorée ») et la seconde vise à sélectionner les titres, dont certains pourraient ne pas être inclus dans l'Univers d'Analyse mais respecteraient néanmoins les contraintes du Label ISR.

1. L'Univers d'Analyse, constitué des valeurs qui composent l'indice S&P 500 (Net Return)¹, est analysé à partir de critères d'investissement socialement responsable (ISR), afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse du Sous-Délégué de Gestion Financière, et ainsi de déterminer la Note Moyenne Améliorée.

Cette analyse se fonde sur une notation élaborée et fournie par LBP AM et sur l'expertise interne des gérants du Sous-Délégué de Gestion Financière. LBP AM applique, selon une pondération propre à chaque secteur, les 4 piliers suivants:

- La gouvernance responsable: ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein de chaque émetteur (par exemple, pour des entreprises: évaluer l'équilibre des pouvoirs, la rémunération des dirigeants, l'éthique des affaires ou encore les pratiques fiscales);
- La gestion durable des ressources: ce pilier permet par exemple d'étudier pour chaque émetteur les impacts environnementaux et le capital humain (par exemple, qualité des conditions de travail, gestion des relations avec les fournisseurs);
- La transition économique et énergétique: ce pilier permet par exemple d'évaluer pour chaque émetteur sa stratégie en faveur de la transition énergétique (par exemple, démarche de réduction des gaz à effet de serre, réponse aux enjeux de long terme);
- Le développement des territoires: ce pilier permet par exemple d'analyser pour chaque émetteur sa stratégie en matière d'accès aux services de base.

Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra-financières.

Le Sous-Délégué de Gestion Financière utilise la notation LBP AM comme un outil quantitatif d'aide à la décision, de façon à exclure les valeurs les moins bien notées. La méthodologie mise en place par la Société de Gestion permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations. L'analyse réalisée par la Société de Gestion est dépendante de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs considérés.

La liste d'exclusions de la Société de Gestion sert de second filtre. En effet, un comité d'exclusion, propre à la Société de Gestion, établit une liste d'exclusions après analyse des controverses ou allégations ESG, définies notamment

¹ L'indice S&P 500 est un indice « actions ». Les actions entrant dans la composition de l'Indice S&P 500 sont issues de l'univers des 500 valeurs les plus importantes du marché des États-Unis. L'Indice S&P 500 inclut les 500 premières entreprises américaines par la capitalisation boursière, les entreprises sélectionnées devant être domiciliées aux États-Unis, publier ses comptes selon les normes comptables américaines, être listées sur le NYSE ou le NASDAQ et avoir un capital flottant d'au moins 50 %. L'indice S&P 500 est calculé et publié par S&P Dow Jones Indices LLC. L'indice est utilisé par la SICAV au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil. L'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indice de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet suivant : <https://www.standardandpoors.com>.

Conformément au Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de Gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de ces indices.

comme des violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. La liste d'exclusions inclut également certains émetteurs appartenant à des secteurs controversés comme par exemple le tabac, les jeux d'argent et le charbon selon les critères définis par la Société de Gestion.

In fine, le Sous-Délégué de Gestion Financière reste ainsi seul juge de l'opportunité d'un investissement et de la qualité extra-financière des émetteurs, qui est exprimée selon une note finale comprise entre 1 et 10 – la note ISR de 1 représentant une forte qualité extra-financière et celle de 10 une faible qualité extra-financière.

La construction du portefeuille permet ainsi d'obtenir une Note Moyenne Améliorée, note moyenne ISR du portefeuille meilleure que la note moyenne ISR de l'Univers d'Analyse après élimination de 20 % des valeurs en conformité avec le label ISR (comprenant les deux filtres suivants: comité d'exclusion et note quantitative). Toutes les valeurs de l'Univers d'Analyse (hors valeurs interdites, validées par le comité d'exclusion) sont donc éligibles à la SICAV, à condition que la note moyenne extra-financière du Compartiment respecte la condition ci-dessus. Avec cette approche en amélioration de note qui correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion, le Sous-Délégué de Gestion Financière met en place la stratégie ISR du portefeuille.

2. Au terme de cette analyse, le Sous-Délégué de Gestion Financière sélectionne les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières. La stratégie d'investissement de la SICAV consiste à sélectionner des valeurs présentant un potentiel de croissance future tout en tenant compte de la valorisation par rapport au marché et au secteur. Une analyse des qualités intrinsèques de la société et de son management est réalisée. Sont privilégiées les sociétés gagnant des parts de marchés dans leur secteur, et qui disposent d'une stratégie de développement interne et/ou externe qui a déjà fait ses preuves.

Les titres sont sélectionnés principalement au sein de l'Univers d'Analyse; ils peuvent également être sélectionnés, en dehors de l'Univers d'Analyse, sur le marché des actions émises par les sociétés d'Amérique du Nord (USA et Canada), dans la limite de 10 % de l'Univers d'Analyse et sous réserve que ces titres respectent les contraintes du Label ISR définies ci-dessus. Le Sous-Délégué de Gestion Financière s'assurera que l'Univers d'Analyse retenu constitue un élément de comparaison pertinent de la notation ESG de la SICAV.

En tout état de cause, conformément au Label ISR, le portefeuille est constitué en permanence à 90 % de son actif net (calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière: actions et titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessus; ces titres d'États peuvent représenter 40 % maximum de l'actif net de la SICAV. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra-financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratégestes macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR.

Le risque associé à ces choix est pris en compte à chaque étape de la construction du portefeuille.

Sur les actions H et HAD, le risque de change sera systématiquement et totalement couvert, en acceptant une exposition maximum de 5 % aux devises autres que l'Euro; cette couverture sera réalisée par la mise en place d'instruments financiers dérivés sur le change.

Sur les autres catégories d'actions, le risque de change pourra être couvert ou non dans la limite d'une exposition maximale de 110 %. La liste des actifs permettant de réaliser cette stratégie est décrite ci-dessous.

TECHNIQUES ET INSTRUMENTS UTILISÉS

1. Actifs (hors dérivés intégrés)

■ Actions

Le portefeuille est investi au minimum à 60 % en actions.

Les titres sont sélectionnés selon les critères présentés dans la stratégie d'investissement. Les États-Unis sont la principale zone géographique sur laquelle le portefeuille est investi. Le portefeuille peut être investi sur les pays émergents, dans la limite de 10 % de l'actif net.

La sélection des titres s'effectue sans a priori sur la taille des sociétés. La gestion ne s'intéresse pas seulement aux principales capitalisations, même si les grandes capitalisations demeurent majoritaires dans le portefeuille. Le poids accordé aux grandes capitalisations par rapport aux capitalisations plus petites n'est pas figé, il varie en fonction des opportunités de marché et des valorisations relatives entre les différents titres.

■ Parts ou actions d'autres placements collectifs de droit français ou d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger

Dans la limite de 10 % de l'actif net, la SICAV peut également investir en parts ou actions d'OPCVM français ou européens, dans des FIA de droit français et dans des fonds d'investissement de droit étranger répondant aux critères prévus à l'article R 214-13 ou R214-32-42 du Code monétaire et financier ou 422-95 du Règlement général de l'AMF.

Ces OPC peuvent être notamment spécialisés sur les stratégies de gestion auxquelles la SICAV n'a pas recours dans le cadre de sa stratégie d'investissement. Cette diversification restera accessoire et a pour but de créer de la valeur ajoutée, dans un cadre de risque maîtrisé.

D'une part, dans le cadre de sa gestion de trésorerie, la SICAV peut avoir recours à des OPC monétaires. D'autre part, dans le cadre de sa stratégie d'investissement, la SICAV peut avoir recours :

- à des OPCVM ou fonds d'investissement spécialisés sur des zones géographiques particulières (pays émergents par exemple), des secteurs ou des styles spécifiques,
- à des OPCVM ou fonds d'investissement spécialisés sur les stratégies de gestion alternative sur actions ou dérivés actions,
- à des OPCVM ou fonds d'investissement sur devises, ayant pour but une gestion dynamique de la couverture et de l'exposition du risque de change, visant ainsi à réduire le risque global du portefeuille mesuré par sa volatilité,
- à des OPC indiciels cotés (ETF ou trackers²), ayant pour but d'augmenter l'exposition actions.

Ces diversifications restent accessoires et ont pour but de créer de la valeur ajoutée et de diversifier le portefeuille. La SICAV se réserve la possibilité d'acquérir des parts ou actions d'OPC gérés par LBP AM ou une société liée.

S'il ne s'agit pas d'OPC internes, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par le Sous-Délégué de Gestion Financière et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. Par ailleurs, ces OPC n'auront pas nécessairement une approche ISR. En tout état de cause, la Société de Gestion et le Sous-Délégué de Gestion Financière privilégieront la sélection d'OPC ayant une démarche ISR compatible avec la philosophie de la Société de Gestion.

■ Titres de créance et instruments du marché monétaire

La SICAV peut investir dans des titres de créance et autres instruments du marché monétaire, libellés dans une devise d'un pays membre de l'OCDE (titres à taux fixe, taux variable, taux révisable ou indexés). Ces titres sont soit des emprunts gouvernementaux, soit des émissions du secteur privé, sans répartition prédéfinie entre dette publique et dette privée.

Les titres retenus ont une notation minimale BBB-/Baa3 (catégorie "Investment Grade") en application de la méthode de Bâle (laquelle prévoit qu'en cas de notation du titre par les principales agences existantes (Standard & Poor's, Moody's, Fitch), la note d'agence retenue est (i) la note la plus basse des deux meilleures, si le titre est noté par trois agences au moins; ou (ii) la moins bonne des deux notes, si le titre n'est noté que par deux agences; ou (iii) la note délivrée par l'unique agence qui aura noté le titre, si le titre n'est noté que par une seule agence) ou une notation jugée équivalente par la société de gestion, sous réserve de l'éligibilité de l'émetteur au regard de l'analyse interne du profil rendement/risques du titre (rentabilité, crédit, liquidité, maturité).

Certaines de ces émissions peuvent présenter des caractéristiques spéculatives. La SICAV ne peut détenir plus de 10 % de l'actif net en titres non notés.

² FCP et SICAV ou instruments équivalents émis sur le fondement de droit étranger répliquant soit en direct soit par investissement les valeurs composant un indice (par exemple S&P 500, Dow Jones ...) et négociables en continu sur un marché réglementé.

La cession d'un titre de créance ne se fonde pas exclusivement sur le critère de ses notations et repose également sur une analyse interne des risques de crédit et des conditions de marché.

2. Instruments dérivés

Les instruments dérivés peuvent être utilisés afin de mettre en œuvre des stratégies de couverture ou d'exposition auxquelles la SICAV a recours dans le cadre de sa stratégie d'investissement.

- Futures et options sur actions ou indices actions sur marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, swaps de gré à gré : à des fins de couverture ou d'exposition sur les actions ou indices actions.
- Swaps d'indices (dont la volatilité, dividendes et inflation) à des fins de couverture ou d'exposition sur taux, actions et change.
- Futures, options et swaps de change sur marchés réglementés, organisés ou de gré à gré et change à terme à des fins de couverture ou d'exposition sur les devises.
- Futures et options de taux sur marchés réglementés, organisés ou de gré à gré et swaps de taux de gré à gré à des fins de couverture ou d'exposition sur taux.

L'ensemble de ces instruments est utilisé par la gestion afin de prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille et/ou de l'exposer aux risques liés aux secteurs d'activités et zones géographiques, pour poursuivre l'objectif de gestion de la SICAV.

La SICAV ne recourt pas à des stratégies d'exposition que de manière provisoire notamment en cas de forts mouvements du passif.

La sélection des instruments est effectuée selon les contraintes d'investissement socialement responsable de la gestion, en particulier pour le choix des sous-jacents.

Les instruments dérivés sont utilisés de façon discrétionnaire, sans mise en place de stratégies systématiques. La limite de l'engagement sur l'ensemble de ces marchés est de 100 % de l'actif net de la SICAV.

3. Titres intégrant des dérivés

Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, la SICAV peut également investir, dans la limite de 10 % de l'actif net, dans des titres intégrant des dérivés (bons de souscription, warrants...), sur actions, change, indices ou taux.

4. Dépôts d'espèces

La SICAV se réserve la possibilité d'intervenir sur les dépôts, essentiellement à des fins de gestion de sa trésorerie, dans la limite de 100 % de l'actif net.

5. Emprunts d'espèces

La SICAV peut emprunter auprès de son dépositaire, de manière temporaire, jusqu'à 10 % de son actif en espèce pour faire face à des opérations liées à ses flux (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats...).

6. Opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres

■ Nature des opérations utilisées

Aux fins d'une gestion efficace du portefeuille, la SICAV peut effectuer des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres (des opérations de prises et mises en pension livrées contre espèces, des opérations de prêts et emprunts de titres).

■ Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

Ces opérations ont vocation à assurer l'objectif de gestion et notamment à permettre la saisie d'opportunité sur les marchés en vue d'améliorer la performance du portefeuille, d'optimiser la gestion de la trésorerie ainsi que les revenus de la SICAV.

■ Types d'actifs pouvant faire l'objet de ces opérations

Les actifs pouvant faire l'objet de ces opérations sont des titres éligibles à la stratégie d'investissement (actions, titres de créance et instruments des marchés obligataire et monétaire) tels que décrits dans la rubrique "Actifs (hors dérivés intégrés)".

■ Niveau d'utilisation envisagé et autorisé

La SICAV peut intervenir sur des opérations de cession(s) temporaire(s) dans la limite d'une fois l'actif et sur des opérations d'acquisition(s) temporaire(s) dans la limite d'une fois l'actif.

Le niveau d'utilisation envisagé sur les opérations de cession temporaire et sur les opérations d'acquisition temporaire sera, pour chacune d'entre elles, inférieur à 20 % de l'actif net.

■ Critères déterminant le choix des contreparties

Une procédure de sélection des contreparties avec lesquelles ces opérations sont passées permet de prévenir le risque de conflit d'intérêts lors du recours à ces opérations.

Des informations complémentaires relatives à la procédure de choix des contreparties figurent à la rubrique "frais et commissions".

Les contreparties utilisées dans le cadre d'opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres sont des établissements financiers ayant leur siège social dans l'OCDE et de notation minimale BBB- au moment de l'exécution de la transaction.

■ Rémunération

Des informations complémentaires figurent à la rubrique "Frais et commissions".

7. Contrats constituant des garanties financières:

La SICAV peut, pour la réalisation de son objectif de gestion, recevoir et consentir des garanties financières, en titres ou en espèces, et réinvestir les espèces reçues uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme, dans des obligations d'État de haute qualité, dans des prises en pension de titres éligibles à la stratégie d'investissement ou en dépôts auprès d'établissement de crédit.

Les garanties financières reçues respectent les règles suivantes:

- Qualité de crédit des émetteurs: les garanties financières reçues en titres sont soit des obligations d'État de l'OCDE, soit des obligations supranationales, soit des obligations sécurisées (sans limite de maturité)
- Liquidité: les garanties financières reçues autrement qu'en espèces doivent être liquides et négociées à des prix transparents;
- Corrélation: les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie;
- Diversification: le risque de contrepartie dans des transactions de gré à gré ne peut excéder 10 % de l'actif net; l'exposition à un émetteur de garantie donné n'excède pas 20 % de l'actif net;
- Conservation: toute garantie financière reçue est détenue auprès du dépositaire de la SICAV ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle, ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle.

PROFIL DE RISQUE

La SICAV relève de la classification "Actions internationales". De ce fait, elle comporte principalement des risques liés à ses investissements sur les marchés actions internationaux.

Les principaux risques associés aux techniques employées auxquels s'expose l'investisseur sont:

- **Risque actions:** en raison de son objectif de gestion, la SICAV est exposée au risque actions. Ainsi, si les marchés actions auxquels le portefeuille est exposé, baissent, la valeur liquidative de la SICAV peut baisser. Plus particulièrement, une baisse des marchés actions américains peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de la SICAV.

Par ailleurs, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les actions de petites capitalisations, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques de volatilité entraînant une baisse de la valeur liquidative de la SICAV plus importante et plus rapide.

L'exposition de la SICAV au risque actions est au minimum de 60 %.

- **Risque que l'objectif de gestion ne soit pas atteint:** la performance de la SICAV est susceptible de ne pas être conforme à son objectif de gestion.
- **Risque de perte en capital:** la SICAV n'offre pas de garantie en capital; il existe un risque que le capital investi ne soit pas intégralement restitué.

- **Risque de change**: il provient du risque de baisse des différentes devises des titres en portefeuille par rapport à la devise référence du portefeuille, l'euro. Cette exposition peut être réduite par l'utilisation des différents instruments financiers présentés dans le cadre de la stratégie d'investissement. Cependant, une dépréciation des devises sur lesquelles le portefeuille est investi par rapport à l'euro pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative de la SICAV.

Pour les actions H et HAD uniquement, le risque de change sera couvert en totalité ou de sorte que l'exposition aux devises autres que l'Euro n'excède pas 5 %.

- **Risque de durabilité**: tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les sociétés en portefeuille via une série de mécanismes, notamment: 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des pertes ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) un coût du capital plus élevé et 5) des amendes ou risques réglementaires. Des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont intégrés dans le processus de gestion du portefeuille afin de prendre en compte les risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement.

Les risques accessoires associés aux techniques employées sont les suivants:

- **Risque de contrepartie lié à l'utilisation de produits de gré à gré (dérivés) ou à celui résultant des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres**: la SICAV est exposée au risque de non-paiement par la contrepartie avec laquelle l'opération est négociée. Ce risque peut se matérialiser par une baisse de la valeur liquidative de la SICAV.

Outre le risque de contrepartie présenté ci-dessus, les risques associés aux opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres peuvent notamment être des risques de liquidité, juridique (il s'agit du risque de rédaction inadéquate des contrats conclus avec les contreparties) et opérationnels (risque de règlement livraison).

- **Risque lié à l'utilisation d'instruments financiers dérivés**: les stratégies mises en œuvre via les instruments financiers dérivés proviennent des anticipations de l'équipe de gestion. Si l'évolution des marchés ne se révèle pas conforme aux stratégies mises en œuvre, cela pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative de la SICAV. Toutefois, ces stratégies sont utilisées afin de prendre des positions dans un cadre de risque maîtrisé.
- **Risque lié aux investissements sur les marchés émergents**: les risques de marchés sont amplifiés par d'éventuels investissements dans les pays émergents où les mouvements de marché, à la hausse comme à la baisse, peuvent être plus forts et plus rapides que sur les grandes places internationales.
- **Risques financiers liés aux placements sur des fonds d'investissement et à l'utilisation de stratégies de gestion alternative**: les fonds d'investissements dans lesquels la SICAV investit ne présentent pas le même degré de sécurité, de transparence et de liquidité que les OPCVM. D'autre part, dans la mesure où certaines stratégies de gestion alternative peuvent s'exposer positivement ou négativement sur des actions ou des indices actions, elles induisent un risque actions supplémentaire. D'autres risques peuvent être générés par l'utilisation de ces stratégies de gestion alternative, comme le risque de taux, de volatilité, de crédit ou de change. Ce risque reste faible en raison du caractère accessoire de ces placements.
- **Risque de taux lié aux variations des taux d'intérêt**: il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêt. Il est mesuré par la sensibilité. En période de hausse (en cas de sensibilité positive) ou de baisse (en cas de sensibilité négative) des taux d'intérêt, la valeur liquidative de la SICAV pourra baisser de manière significative.
- **Risque de crédit lié aux variations des rendements ou défauts de paiement relatifs aux émissions privées**: un accroissement des écarts de rendement des émissions privées en portefeuille, voire un défaut sur une émission peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de la SICAV. Ce risque reste faible en raison, à la fois du caractère secondaire des investissements sur des émissions privées et également de la diversification en termes de qualité de signature.

GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ:

Le dispositif mis en place cherche à s'assurer, lors de la création de la SICAV, de l'adéquation de la liquidité attendue de l'univers d'investissement avec les modalités de rachat des porteurs dans des circonstances normales de marché. Il prévoit également un suivi périodique de la structure de l'actif et du passif et la réalisation de simulations de crise de liquidité dans des circonstances normales et exceptionnelles qui reposent notamment sur l'observation historique des rachats.

DURÉE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE

La durée de placement recommandée est au minimum de 5 ans.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT L'OPCVM

- 01/08/2023: Mise en place d'une délégation de la gestion financière au profit de TFSA.
- 01/02/2024: Modification de l'univers d'analyse ISR et/ou indicateur de référence (S&P 500 USD (Net Return) SPTR500N Index ex: MSCI US Large Caps dividendes nets réinvestis)
- Le 02/02/2024: Modification du libellé de l'indice de référence S&P 500 (S&P 500 EUR pour les parts C, D et E; S&P 500 USD pour les parts H et HAD).

COMMENTAIRE DE GESTION

Contexte économique et financier de l'exercice

Conformément aux attentes, l'année 2023 s'est avérée exceptionnelle à bien des égards. Tout d'abord, la récession économique généralisée que beaucoup d'observateurs craignaient ne s'est jamais matérialisée. En effet, la re-normalisation post-pandémie et guerre en Ukraine s'est faite en deux temps.

Elle a tout d'abord touché les biens manufacturés: déstockage des clients finaux – consommateurs et entreprises – avant que les produits n'arrivent en fin de vie, puis extension de ce phénomène aux distributeurs et enfin aux fabricants eux-mêmes. Les carnets de commandes, anormalement remplis, ont progressivement été grignotés et les délais de livraison se sont réduits. En parallèle, la très forte hausse des taux d'intérêt, des matériaux, des coûts salariaux et des prix des logements ont mis à l'arrêt le secteur immobilier (résidentiel en particulier) avec un impact évident sur les magasins de bricolage, la décoration et le gros électroménager notamment. Tout ceci s'est traduit par une nette contraction de la chaîne logistique après l'explosion qu'avaient connue les taux de fret les deux années précédentes.

Si la plupart des sociétés industrielles ont pu absorber ces baisses de production sans difficulté, c'est d'une part parce qu'elles étaient suffisamment diversifiées pour que tous leurs clients ne soient pas affectés en même temps, mais aussi parce qu'elles avaient généré suffisamment de trésorerie pour faire face à une baisse des volumes tout en maintenant leurs effectifs. Pour autant, le taux de défaillance est très sensiblement remonté au fil de l'année pour revenir sur des niveaux pré-covid, touchant les sociétés (et les consommateurs) les plus vulnérables, selon le scénario classique d'un ralentissement économique.

Sur le sujet de la consommation, principal moteur de croissance aux États-Unis puisque générant bon an mal an 70 % du PIB, celle-ci a à peine fléchi au cours de l'année. Si les biens manufacturés ont clairement fait les frais de coupes budgétaires, les dépenses ont été reportées sur les secteurs des services, ce qui a permis de soutenir l'économie et a en revanche limité la dérive de l'inflation... Les Américains ont en effet repris un rythme de sortie pré-covid avec presque 6 mois de décalage sur l'Europe: services à la personne, salles de gym, loisirs, croisières, restaurants, hôtels, procédures médicales, ont tous bénéficié largement de cette tendance, qui commence à peine à ralentir début 2024. Comme dans de nombreuses économies développées, les services contribuent à au moins 60 % de la création de valeur du pays, ce qui explique la bonne tenue des chiffres macroéconomiques. L'inflation, entretenue par les très fortes hausses de salaires (plus de 5 %/an en moyenne), fréquemment négociées pour les 4 à 5 prochaines années par les syndicats de branche, est venue gonfler les chiffres d'affaires et dans bien des cas, a plus que compensé des volumes négatifs. Au final, la majorité des sociétés ont pu annoncer des résultats de fin d'année records, ceci en dépit bien souvent d'un ralentissement au second semestre.

Alors que les investisseurs s'attendaient à ce que la Réserve fédérale soit rapidement contrainte de baisser ses taux directeurs, et en dépit de la fuite des dépôts ayant causé le naufrage de Silicon Valley Bank et First Republic en mars, celle-ci n'en a rien fait et ses membres continuent à anticiper seulement 3 baisses de taux (soit 0,75 %) en 2024, la première semblant devoir être repoussée au comité de juin. Alors que toutes les grandes économies mondiales voient leur rythme de croissance s'ajuster après l'essor impulsé par les énormes programmes de soutien gouvernementaux, les observateurs seront très attentifs aux résultats des élections présidentielles ayant lieu dans de nombreux pays simultanément, aux prochaines publications économiques et aux décisions des principales banques centrales, la Réserve fédérale américaine en premier lieu.

¹ 2 petites banques régionales, favorites de Wall Street: la première étant spécialisée dans le capital investissement et la mise sur le marché de start-ups technologiques, la seconde s'adressant à une clientèle d'entrepreneurs aisés.

Gestion de la SICAV

2023/24 a été un millésime particulièrement atypique sur les marchés également, marqué par une extrême concentration des flux sur quelques titres-phares, icônes de thématiques suscitant un engouement extraordinaire comme l'intelligence artificielle de nouvelle génération, les nouvelles molécules anti-obésité ou encore la relocalisation des industries stratégiques et l'électrification des économies. Elles se sont traduites par des arbitrages binaires et violents entre gagnants (segment technologique, Eli Lilly dans la santé et certaines industrielles des biens d'équipements) et perdants (la consommation alimentaire, certains équipements médicaux par exemple).

Le S&P500 finit ainsi l'exercice à son plus haut niveau (record de 5 264,85 points atteint le 28 mars 2024), en hausse de 28,1%, bénéficiant de perspectives économiques plus favorables. Le scénario de l'atterrissage en douceur de l'économie américaine semble désormais plus installé, certains n'anticipant même plus de ralentissement. Le positionnement demeure toutefois défensif, toujours très ancré sur le segment technologique et en particulier les « 7 Magnifiques³ », et avec une nette appréciation de l'or et des titres aurifères notamment.

La plupart des megacaps citées, hormis Microsoft et Nvidia (détenues en portefeuille), n'étaient pas éligibles à l'investissement dans le cadre des critères ISR que le fonds s'est engagé à respecter. Il n'était pas non plus actionnaire d'Eli Lilly et trop exposé sur des secteurs considérés comme défensifs quand les investisseurs restaient focalisés sur le segment technologique. Ces décalages ont entraîné un important retard de performance par rapport à son indice de référence, non-ISR et plus concentré sur les titres technologiques que le S&P500. Par conséquent, il a été décidé en cours d'exercice de changer la méthodologie ISR du fonds vers celle de la note moyenne (effective au 1^{er} février 2024) et d'indice de référence vers le S&P500: à la fois pour utiliser un indice bien plus connu du grand public et plus représentatif du marché américain, mais aussi afin de réintégrer les principales megacaps non détenues en portefeuille (Amazon, Apple, Alphabet, Meta et Tesla).

Le portefeuille a été par conséquent réajusté afin de tenir compte de ces modifications et des nouvelles tendances économiques (essor de l'intelligence artificielle et des data centers, nouvelle classe de molécules pharmaceutiques), dont le développement devrait s'étaler sur plusieurs années, tout en gardant à l'esprit la possibilité d'un ralentissement économique plus net. Cela a permis au fonds de rattraper début 2024 un peu du retard de performance accumulé du fait de l'absence des megacaps mal notées sur le plan ISR.

Ainsi sur l'exercice l'énergie nous aura coûté 0,4 % de performance, les services de communication 2,2 % (segment de Meta/Facebook, Alphabet/Google et Netflix), les biens de consommation durables (Amazon, Tesla notamment) 1,6 %, la santé 1,4 %, les biens de consommation courante 0,9 %... La liste est longue des secteurs en nette contre-performance hormis quelques titres emblématiques. Toutefois le fonds a été meilleur dans les technologies de l'information (Microsoft, Nvidia et Apple) et les matériaux (Agnico Eagle, Ecolab), et a clôturé l'exercice en hausse de 23,2 %, tout en respectant son mandat ISR.

PERFORMANCES

L'indice de référence est S&P 500 Dividendes nets réinvestis (en euro) pour les actions C, D et E.

L'indice de référence est S&P 500 Dividendes nets réinvestis (en devises locales) pour les actions H et HAD.

Performances	SICAV – Action H	Indice de référence
Sur 1 an	18,30 %	31,13 %
Sur 3 ans	14,12 %	37,14 %
Sur 5 ans	58,22 %	96,84 %

Performances	SICAV – Action D	Indice de référence
Sur 1 an	21,20 %	31,91 %
Sur 3 ans	31,94 %	49,24 %
Sur 5 ans	82,09 %	104,26 %

Performances	SICAV – Action HAD	Indice de référence
Sur 1 an	18,30 %	31,13 %
Sur 3 ans	14,12 %	37,14 %
Sur 5 ans	—	—

Performances	SICAV – Action E	Indice de référence
Sur 1 an	21,45 %	31,91 %
Sur 3 ans	32,73 %	49,24 %
Sur 5 ans	83,93 %	104,26 %

Performances	SICAV – Action C	Indice de référence
Sur 1 an	21,22 %	31,91 %
Sur 3 ans	31,95 %	49,24 %
Sur 5 ans	82,12 %	104,26 %

Les performances sont présentées coupons réinvestis / dividendes réinvestis.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

2 ou GLP-1 symbolisées par Mounjaro (Eli Lilly) et Wegovy (Novo Nordisk).

3 Par capitalisation décroissante: Apple, Microsoft, Alphabet, Amazon, Nvidia, Meta, Netflix.

DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

Dividendes (en euros) distribués au titre des trois derniers exercices des **actions E** (CGI art.243bis et 158)

Année du résultat	Exercice de distribution	Montant distribué	Montant éligible à l'abattement	Montant non éligible à l'abattement
31/03/21	2021	Néant	Néant	Néant
31/03/22	2022	Néant	Néant	Néant
31/03/23	2023	Néant	Néant	Néant

Dividendes (en euros) distribués au titre des trois derniers exercices des **actions D** (CGI art.243bis et 158)

Année du résultat	Exercice de distribution	Montant distribué	Montant éligible à l'abattement	Montant non éligible à l'abattement
31/03/21	2021	712 096,46	—	712 096,46
31/03/22	2022	778 964,47	Néant	778 964,47
31/03/23	2023	732 386,36	Néant	732 386,36

Dividendes (en euros) distribués au titre des trois derniers exercices des **actions H** (CGI art.243bis et 158)

Année du résultat	Exercice de distribution	Montant distribué	Montant éligible à l'abattement	Montant non éligible à l'abattement
31/03/21	2021	Néant	Néant	Néant
31/03/22	2022	Néant	Néant	Néant
31/03/23	2023	Néant	Néant	Néant

Dividendes (en euros) distribués au titre des trois derniers exercices des **actions C** (CGI art.243bis et 158)

Année du résultat	Exercice de distribution	Montant distribué	Montant éligible à l'abattement	Montant non éligible à l'abattement
31/03/21	2021	Néant	Néant	Néant
31/03/22	2022	Néant	Néant	Néant
31/03/23	2023	Néant	Néant	Néant

Dividendes (en euros) distribués au titre des trois derniers exercices des **actions HAD** (CGI art.243bis et 158)

Année du résultat	Exercice de distribution	Montant distribué	Montant éligible à l'abattement	Montant non éligible à l'abattement
31/03/21	2021	Néant	Néant	Néant
31/03/22	2022	8 260,56	Néant	8 260,56
31/03/23	2023	Néant	Néant	Néant

RISQUE GLOBAL

L'évaluation du risque global du portefeuille est réalisée par la méthode du calcul de l'engagement. L'engagement est limité réglementairement à 100 % de l'actif net.

Aucun des actifs de votre OPC n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de leur nature non liquide.

PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE AU COURS DE L'EXERCICE

Titres	Acquisitions	Cessions	Total
OSTRUM SRI CASHM	151 336 968,85	157 211 543,42	308 548 512,27
APPLE INC	29 426 149,48	1 227 673,38	30 653 822,86
AMAZON.COM INC	14 355 978,70	195 171,42	14 551 150,12
TAIWAN SEMICONDUCTOR-SP ADR	5 384 321,47	7 547 696,23	12 932 017,70
AT AND T INC	6 460 788,73	6 284 903,89	12 745 692,62
MICROSOFT CORP	6 079 117,43	6 632 153,40	12 711 270,83
OSTRUM SRI CASH Part Z2	6 128 790,42	6 135 964,65	12 264 755,07
ALPHABET- A	9 665 265,42	883 503,43	10 548 768,85
BANK OF AMERICA CORP	1 638 040,87	8 626 442,99	10 264 483,86
DUPONT DE NEMOURS INC-WI	2 126 499,74	7 543 316,62	9 669 816,36

EFFET DE LEVIER

Le niveau maximal de levier de l'OPC n'a pas été modifié au cours de l'exercice.

- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode de l'engagement : 125,00 %,
- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode brute : 240,00 %.

Le montant total de levier auquel l'OPC a recours est de :

- 100,22 % selon la méthode de l'engagement,
- 111,90 % selon la méthode brute.

Les garanties financières reçues ou données par l'OPC sont uniquement en espèces en Euro et réinvesties uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme ou en dépôts auprès d'établissements de crédit.

CRITÈRES SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

La SICAV relevant de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019, de plus amples informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales de la SICAV sont disponibles dans l'annexe SFDR du rapport de gestion.

INFORMATIONS RELATIVES AUX CESSIONS ET ACQUISITIONS TEMPORAIRES DE TITRES (CATT) ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DE TYPE CONTRAT D'ÉCHANGE SUR RENDEMENT GLOBAL (TOTAL RETURN SWAP (TRS)) :

Le fonds n'a eu ni recours aux cessions et acquisitions temporaires de titres (CATT), ni aux Total Return Swap (TRS).

PROCÉDURE DE SUIVI ET DE SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES

Des critères de choix ont été sélectionnés. Tous les six mois, une notation reprenant ces critères est effectuée et est commentée en comité des intermédiaires.

Les intermédiaires sont retenus en fonction de la note obtenue et du nombre d'intermédiaires souhaité par le comité. Un classement est mis en place en fonction de la note et des objectifs de pourcentage de volumes sont attribués à chaque intermédiaire.

Ce choix donne lieu à une liste qui est mise à jour par le middle office et qui est consultable sur l'intranet de la société.

La direction des risques réalise de façon permanente le suivi des intermédiaires et contreparties, un reporting mensuel sur l'application de cette liste et des volumes de transactions réalisés avec chaque intermédiaire est produit.

La direction du contrôle interne effectue un contrôle de 2^e niveau en s'assurant de l'existence et de la pertinence des contrôles réalisés par le middle office.

Durant l'exercice sous revue de l'OPC, la procédure de choix des intermédiaires a été appliquée et contrôlée. Aucun manquement significatif n'a été relevé.

POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

LBP AM tient à la disposition de tous les porteurs, un document intitulé « Politique de vote » qui présente les conditions dans lesquelles elle exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC dont elle assure la gestion.

Ce document est consultable au siège de la société ou sur son site Internet ou peut être adressé sur simple demande écrite auprès de LBP AM, 36 Quai Henri IV, 75004 Paris.

COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMÉDIATION

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet de LBP AM : www.lbpam.com

FRAIS DE RECHERCHE RÉELS

Les frais de recherche de l'exercice réels sur le fonds sont :

- 0,03 % de l'actif net moyen pour l'action HAD,
- 0,03 % de l'actif net moyen pour l'action E,
- 0,03 % de l'actif net moyen pour l'action D,
- 0,03 % de l'actif net moyen pour l'action C,
- 0,03 % de l'actif net moyen pour l'action H.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

1. Éléments qualitatifs

Dans le cadre de la mise en applications directives, et la gestion des OPC, les spécificités de politique de rémunération de la société de gestion retenues sont les suivantes:

- Les collaborateurs de LBP AM sont uniquement rémunérés sur la base de leur salaire fixe et variable.
- La politique de rémunération mise en place au sein de LBP AM n'encourage pas les risques et aligne les risques pris par le personnel avec ceux des investisseurs et ceux de la société de gestion; elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion.
- Le montant individuel de rémunération variable pour un collaborateur est fonction:
 - de la performance globale individuelle du collaborateur, mesurée à travers l'évaluation de l'atteinte des objectifs de l'année, de sa tenue de poste et de son niveau d'engagement,
 - de la performance globale de LBP AM pour l'année considérée, qui permet de définir le pool de rémunérations variables pour l'ensemble des collaborateurs de LBP AM,
 - du taux plafond de rémunération variable individuelle du collaborateur.

La part variable individuelle revenant au collaborateur concerné sera déterminée sur la base de critères à la fois quantitatifs et qualitatifs y compris la tenue de poste. Un équilibre est assuré entre ces critères qualitatifs et quantitatifs. Ces critères sont déterminés par le responsable hiérarchique de chaque collaborateur et reportés dans les formulaires des entretiens. Le niveau de performance général du collaborateur concerné sur l'année de référence est apprécié d'une manière formelle et globale entre le manager et son collaborateur.

Les objectifs fixés lors de l'entretien doivent permettre de servir au mieux les intérêts de la Société et de ses investisseurs. Ils n'ont pas vocation à accroître le niveau des risques intrinsèques de l'activité de LBP AM.

- Personnel concerné par ces dispositions: l'ensemble du personnel est concerné par cette politique. Toute personne ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des OPC gérés et dont la rémunération se situe dans la même tranche que celle de la Direction et des preneurs de risque, voit sa rémunération variable, lorsqu'elle est supérieure à 200 000 €, faire l'objet d'un paiement différé à hauteur de 50 % sur 3 ans.
- Mise en place d'ajustement des risques a posteriori: les rémunérations peuvent être reprises tant qu'elles ne sont pas versées par:
 - Restitutions: reprise des montants provisionnés sur les années antérieures (rémunération acquise mais non versée), applicables à l'ensemble des collaborateurs assujettis à un différé de leur rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion;
 - Malus: diminution des montants provisionnés sur les années futures (rémunération non acquise et non versée), applicables à l'opérationnel concerné, disposant d'un différé de sa rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ou le client.
- Comité de rémunération: pour le personnel concerné par le versement d'une rémunération variable différée, le Comité de rémunération est composé des membres du Conseil de Surveillance de LBP AM. Il s'agit de dirigeants de La Banque Postale et d'Aegon AM, ainsi que 2 membres indépendants.

Pour l'ensemble du personnel, le comité de rémunération est composé du Directoire de LBP AM et de la DRH.

2. Éléments quantitatifs

Montant total des rémunérations sur l'exercice clos le 29 décembre 2023		
Ensemble des CDI de la Société LBP AM sur l'année 2023		
	Fixes bruts	14 950 686€
	Variables + primes bruts	5 277 437 €
Ensemble des gérants		
	Fixes bruts	3 420 000 €
	Variables + primes bruts	1 863 260 €
Ensemble des cadres supérieurs (non gérants)		
	Fixes bruts	1 232 500 €
	Variables + primes bruts	533 000 €

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION DÉLÉGATAIRE DE GESTION FINANCIÈRE (LA FINANCIÈRE DE L'ECHIQUIER)

1. Éléments qualitatifs

Dans le cadre de la mise en applications directives, et la gestion des OPC, les spécificités de politique de rémunération de la société de gestion retenues sont les suivantes :

- Les collaborateurs de TFSA sont uniquement rémunérés sur la base de leur salaire fixe et variable.
- La politique de rémunération mise en place au sein de TFSA n'encourage pas les risques et aligne les risques pris par le personnel avec ceux des investisseurs et ceux de la société de gestion ; elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion.
- Le montant individuel de rémunération variable pour un collaborateur est fonction :
 - de la performance globale individuelle du collaborateur, mesurée à travers l'évaluation de l'atteinte des objectifs de l'année, de sa tenue de poste et de son niveau d'engagement,
 - de la performance globale de TFSA pour l'année considérée, qui permet de définir le pool de rémunérations variables pour l'ensemble des collaborateurs de TFSA,
 - du taux plafond de rémunération variable individuelle du collaborateur.

La part variable individuelle revenant au collaborateur concerné sera déterminée sur la base de critères à la fois quantitatifs et qualitatifs y compris la tenue de poste. Un équilibre est assuré entre ces critères qualitatifs et quantitatifs. Ces critères sont déterminés par le responsable hiérarchique de chaque collaborateur et reportés dans les formulaires des entretiens. Le niveau de performance général du collaborateur concerné sur l'année de référence est apprécié d'une manière formelle et globale entre le manager et son collaborateur.

Les objectifs fixés lors de l'entretien doivent permettre de servir au mieux les intérêts de la Société et de ses investisseurs. Ils n'ont pas vocation à accroître le niveau des risques intrinsèques de l'activité de TFSA.

- Personnel concerné par ces dispositions : l'ensemble du personnel est concerné par cette politique.

Toute personne ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des OPC gérés et dont la rémunération se situe dans la même tranche que celle de la direction générale et des preneurs de risque, voit sa rémunération variable, lorsqu'elle est supérieure à 200 000 €, faire l'objet d'un paiement différé à hauteur de 50 % sur 3 ans.

- Mise en place d'ajustement des risques a posteriori : les rémunérations peuvent être reprises tant qu'elles ne sont pas versées par :
 - Restitutions : reprise des montants provisionnés sur les années antérieures (rémunération acquise mais non versée), applicables à l'ensemble des collaborateurs assujettis à un différé de leur rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ;
 - Malus : diminution des montants provisionnés sur les années futures (rémunération non acquise et non versée), applicables à l'opérationnel concerné, disposant d'un différé de sa rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ou le client.
- Comité de rémunération : l'ensemble du personnel, y compris pour le personnel concerné par le versement d'une rémunération variable différée. Dans le cadre de l'intégration de TFSA dans le groupe LBPAM, le Conseil d'administration de TFSA a décidé lors de sa réunion du 25 novembre 2021 de supprimer le Comité des rémunérations de TFSA et de confier ses missions au Comité des nominations et des rémunérations de LBPAM. Ce comité est composé de membres qui n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de LBPAM et dont la majorité est indépendante (quatre membres du Conseil de surveillance dont un appartenant à LBP, un à Aegon AM, et de deux membres indépendants). Ce comité est présidé par un des membres indépendants.

2. Éléments quantitatifs

Montant total des rémunérations sur l'exercice clos le 29 décembre 2023		
Ensemble des CDI de la Société TFSA sur l'année 2023		
	Fixes bruts	3 011 405 €
	Variables + primes bruts	1 520 000 €
Ensemble des gérants		
	Fixes bruts	2 434 041 €
	Variables + primes bruts	1 312 500 €
Ensemble des cadres supérieurs (non gérants)		
	Fixes bruts	n/a
	Variables + primes bruts	n/a

Comptes annuels

BILAN ACTIF AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	463 832 716,90	327 705 789,49
Actions et valeurs assimilées	460 774 104,18	320 101 763,69
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	460 774 104,18	320 101 763,69
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	2 892 524,76	7 604 025,80
OPC et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	2 892 524,76	7 604 025,80
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	166 087,96	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	166 087,96	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	458 395,78	56 435 360,65
Opérations de change à terme de devises	0,00	53 826 555,86
Autres	458 395,78	2 608 804,79
COMPTES FINANCIERS	672 892,73	502 694,69
Liquidités	672 892,73	502 694,69
TOTAL DE L'ACTIF	464 964 005,41	384 643 844,83

BILAN PASSIF AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	391 464 051,53	289 028 525,27
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	35 570 963,48	36 626 484,33
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	37 816 757,27	2 314 710,50
Résultat de l'exercice (a,b)	-1 618 166,47	-1 464 888,59
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	463 233 605,81	326 504 831,51
* Montant représentatif de l'actif net		
INSTRUMENTS FINANCIERS	166 087,96	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	166 087,96	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	166 087,96	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	715 208,58	57 585 523,89
Opérations de change à terme de devises	0,00	53 240 989,27
Autres	715 208,58	4 344 534,62
COMPTES FINANCIERS	849 103,06	553 489,43
Concours bancaires courants	849 103,06	553 489,43
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	464 964 005,41	384 643 844,83

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EC EURUSD 0624	54 107 500,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTÉ DE RÉSULTAT AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	35 251,72	1 964,57
Produits sur actions et valeurs assimilées	4 746 630,47	4 069 750,95
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	8 636,30	2 561,41
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	4 790 518,49	4 074 276,93
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	5 120,78	1 584,34
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	25 312,75	5 742,28
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	30 433,53	7 326,62
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	4 760 084,96	4 066 950,31
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	6 267 471,39	5 513 735,74
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-1 507 386,43	-1 446 785,43
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-110 780,04	-18 103,16
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6) (*)	-1 618 166,47	-1 464 888,59

(*) Les frais de recherche sont compris dans le poste de « frais de gestion et dotation aux amortissements ».

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Le portefeuille est valorisé comme suit :

1. Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de Bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives.
 - Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé européen sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
 - Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Asie-Pacifique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
 - Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Amérique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
2. Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé en dehors de l'Union Monétaire Européenne sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.

Les parts ou actions d'OPC cotés sont évaluées à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de cours de Bourse (cours de clôture) ou les valeurs liquidatives (dernière valeur liquidative connue).
3. Les parts ou actions d'OPC non cotés et des fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ou à défaut, à leur dernière valeur estimée
4. À l'exception des Bons émis par les États de la zone Euro dont le cours est diffusé sur des bases de données représentatives ou contribué par des spécialistes de marché, les titres de créances négociables et assimilés sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.
6. Les acquisitions et cession temporaires de titres sont évaluées de la manière suivante :
 - a. Prêts et emprunts de titres : les titres empruntés sont évalués à leur valeur de marché. La créance représentative des titres prêtés ou la dette représentative des titres empruntés est évaluée à la valeur de marché des titres.
 - b. Titres donnés ou reçus en pension : les titres reçus en pension inscrits en créance sont évalués à la valeur fixée dans le contrat. Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur fixée dans le contrat
7. Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante :
 - a. Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de compensation pratiqué le jour de l'évaluation.
 - b. Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
 - c. Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors bilan pour leur valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en équivalent sous-jacent.

8. Les opérations d'échanges de devises ou de conditions d'intérêts ou d'indices sont évaluées de la manière suivante:
 - a. Les contrats d'échanges de conditions d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt) au taux d'intérêt et/ou de devises de marché.
 - b. L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Par assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créance.
 - c. Les dérivés sur événements de crédit (CDS) sont valorisés selon la méthode standard publiée par l'International Swaps and Derivatives Association « Upfront standard ISDA ».
 - d. Les swaps de volatilité sont valorisés en tenant compte de la variance réalisée et de la variance anticipée.
10. Les opérations de change à terme sont évaluées sur la base d'une réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant compte le report/ déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.
11. Les dépôts à terme sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent.
12. Les autres opérations d'échanges ou produits de bilan intégrant des dérivés complexes sont évalués à partir de modèles ayant recours à des méthodes analytiques (type Black & Scholes) ou numériques (type Monte Carlo) validés par la société de gestion.
13. Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.
14. Evaluation des contrats d'échanges financiers figurant en hors-bilan
L'engagement correspond à la valeur nominale du contrat.
15. Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus, et les sorties à leur prix de cession, frais exclus.

Frais de gestion

16. La commission de souscription est rétrocédée au réseau placeur
17. Pour toutes les parts le prospectus prévoit un taux de frais de gestion fixe maximum à 1,80 % TTC de l'actif net pour les actions C, D, E, H et HAD.
Ces frais sont directement imputés au compte de résultat.
 - Pour l'action C, le taux global de frais de gestion (hors frais de recherche et de transaction) est de 1,67 % TTC sur l'actif moyen annuel
 - Pour l'action H, le taux global de frais de gestion (hors frais de recherche et de transaction) est de 1,67 % TTC sur l'actif moyen annuel
 - Pour l'action D, le taux global de frais de gestion (hors frais de recherche et de transaction) est de 1,67 % TTC sur l'actif moyen annuel
 - Pour l'action HAD, le taux global de frais de gestion (hors frais de recherche et de transaction) est de 1,67 % TTC sur l'actif moyen annuel
 - Pour l'action E, le taux global de frais de gestion (hors frais de recherche et de transaction) est de 1,48 % TTC sur l'actif moyen annuel
18. Les actions H et HAD de la SICAV ont par ailleurs un objectif de couverture du risque de change, risque présent dans les autres actions du fait d'expositions sur des devises autres que l'euro. Les performances des actions H et HAD seront alors différentes de celles des autres actions du fait des opérations de couverture de change opérées ainsi que des frais de gestion propres à chaque action
19. Les revenus sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé.
20. Les comptes annuels sont établis sur la base de la dernière valeur liquidative publiée de l'exercice.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées
Action HAD, D et E	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la SICAV
Action C et H	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	326 504 831,51	332 468 688,36
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	148 087 436,16	60 616 126,56
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-84 534 390,91	-46 041 152,56
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	47 179 206,89	8 761 010,02
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-17 744 085,40	-6 865 728,18
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	6 755 343,45	5 170 587,67
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-6 836 677,13	-11 293 627,81
Frais de transactions	-417 029,04	-200 664,67
Différences de change	1 509 593,00	5 960 666,61
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	45 135 238,03	-19 836 884,28
Différence d'estimation exercice N	101 423 876,38	56 288 638,35
Différence d'estimation exercice N-1	-56 288 638,35	-76 125 522,63
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-166 087,96	-179,75
Différence d'estimation exercice N	-166 087,96	0,00
Différence d'estimation exercice N-1	0,00	-179,75
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-732 386,36	-787 225,03
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-1 507 386,43	-1 446 785,43
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	463 233 605,81	326 504 831,51

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Change	54 107 500,00	11,68
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	54 107 500,00	11,68
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	672 892,73	0,15
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	849 103,06	0,18
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	672 892,73	0,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	849 103,06	0,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 GBP		Devise 3 CAD		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	442 570 162,75	95,54	8 889 591,99	1,92	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	325 468,44	0,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	337 586,67	0,07	471 031,49	0,10	40 484,90	0,01	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	54 107 500,00	11,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

Nature de débit/crédit	28/03/2024
CRÉANCES	
Souscriptions à recevoir	44 532,86
Coupons et dividendes en espèces	413 862,92
TOTAL DES CRÉANCES	458 395,78
DETTES	
Rachats à payer	90 422,22
Frais de gestion fixe	595 848,06
Collatéraux	1 490,23
Autres dettes	27 448,07
TOTAL DES DETTES	715 208,58
TOTAL DETTES ET CRÉANCES	-256 812,80

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE D		
Actions souscrites durant l'exercice	104 838,36228	7 173 883,12
Actions rachetées durant l'exercice	-212 006,87918	-14 482 397,73
Solde net des souscriptions/rachats	-107 168,51690	-7 308 514,61
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1 722 389,92159	
Action LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE E		
Actions souscrites durant l'exercice	1 782,12365	68 727 241,19
Actions rachetées durant l'exercice	-693,97010	-26 537 753,67
Solde net des souscriptions/rachats	1 088,15355	42 189 487,52
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1 273,29118	
Action LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE C		
Actions souscrites durant l'exercice	796 317,99507	71 194 685,40
Actions rachetées durant l'exercice	-429 769,40353	-37 576 395,66
Solde net des souscriptions/rachats	366 548,59154	33 618 289,74
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	2 240 264,89072	
Action LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE H		
Actions souscrites durant l'exercice	264,02000	835 441,82
Actions rachetées durant l'exercice	-1 657,10821	-5 674 367,25
Solde net des souscriptions/rachats	-1 393,08821	-4 838 925,43
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	15 573,16196	
Action LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE HAD		
Actions souscrites durant l'exercice	100,08000	156 184,63
Actions rachetées durant l'exercice	-163,28000	-263 476,60
Solde net des souscriptions/rachats	-63,20000	-107 291,97
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	712,50000	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE D	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE E	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE H	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE HAD	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	28/03/2024
Action LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE D	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	2 009 239,83
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,67
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	39 303,14
Pourcentage de frais de recherche	0,03
Action LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE E	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	458 858,21
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,48
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	9 871,87
Pourcentage de frais de recherche	0,03
Action LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	2 779 377,36
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,67
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	53 803,20
Pourcentage de frais de recherche	0,03
Action LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE H	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	879 010,94
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,67
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	17 198,29
Pourcentage de frais de recherche	0,03
Action LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE HAD	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	20 407,97
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,67
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	400,58
Pourcentage de frais de recherche	0,03

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/03/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	28/03/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	3 895 555,56
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	28/03/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-1 618 166,47	-1 464 888,59
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	-1 618 166,47	-1 464 888,59
Action LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE D		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-495 756,81	-537 358,35
Total	-495 756,81	-537 358,35
Action LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE E		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-109 183,57	-16 896,17
Total	-109 183,57	-16 896,17
Action LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-801 570,63	-679 541,14
Total	-801 570,63	-679 541,14
Action LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE H		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-206 845,68	-225 832,62
Total	-206 845,68	-225 832,62
Action LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE HAD		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-4 809,78	-5 260,31
Total	-4 809,78	-5 260,31

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	35 570 963,48	36 626 484,33
Plus et moins-values nettes de l'exercice	37 816 757,27	2 314 710,50
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	73 387 720,75	38 941 194,83
Action LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE D		
Affectation		
Distribution	826 747,16	750 118,96
Plus et moins-values nettes non distribuées	45 837 798,99	37 784 217,92
Capitalisation	0,00	0,00
Total	46 664 546,15	38 534 336,88
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	1 722 389,92159	1 829 558,43849
Distribution unitaire	0,48	0,41
Action LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE E		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	4 615 786,24	108 299,97
Total	4 615 786,24	108 299,97
Action LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	17 958 425,27	2 429 608,20
Total	17 958 425,27	2 429 608,20
Action LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE H		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	4 054 686,56	-2 093 443,70
Total	4 054 686,56	-2 093 443,70
Action LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE HAD		
Affectation		
Distribution	7 766,25	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	86 510,28	0,00
Capitalisation	0,00	-37 606,52
Total	94 276,53	-37 606,52
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	712,50000	775,70000
Distribution unitaire	10,90	0,00

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024
Actif net Global en EUR	199 333 682,65	315 131 704,22	332 468 688,36	326 504 831,51	463 233 605,81
Action LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE D en EUR					
Actif net	67 689 865,41	106 933 409,67	122 086 060,03	118 179 896,11	134 034 513,31
Nombre de titres	1 595 003,80427	1 779 104,96581	1 784 556,84190	1 829 558,43849	1 722 389,92159
Valeur liquidative unitaire	42,43	60,10	68,41	64,59	77,81
Distribution unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,39	0,43	0,41	0,48
+/- values nettes unitaire non distribuées	8,93	13,02	20,01	20,65	26,61
Distribution unitaire sur résultat	0,33	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Report à nouveau unitaire sur résultat	0,22	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	-0,42	-0,29	-0,28
Action LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE E en EUR					
Actif net	51 069,84	64 698,00	8 941 826,17	6 683 261,25	55 822 521,93
Nombre de titres	2,20878	1,95878	235,93922	185,13763	1 273,29118
Valeur liquidative unitaire	23 121,28	33 029,74	37 898,85	36 098,88	43 841,12
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	4 854,48	2 471,12	4 098,50	584,97	3 625,08
Capitalisation unitaire sur résultat	349,98	-65,38	-158,84	-91,26	-85,74
Action LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE C en EUR					
Actif net	97 029 391,13	154 473 979,19	145 170 367,95	149 782 253,58	217 061 266,30
Nombre de titres	1 883 728,67173	2 103 524,65578	1 726 316,56355	1 873 716,29918	2 240 264,89072
Valeur liquidative unitaire	51,50	73,43	84,09	79,93	96,89
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	10,82	5,49	9,10	1,29	8,01
Capitalisation unitaire sur résultat	0,66	-0,27	-0,51	-0,36	-0,35
Action LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE H en EUR					
Actif net	34 563 251,80	52 949 249,44	55 009 537,16	50 681 814,41	55 035 651,48
Nombre de titres	16 692,00000	17 098,00190	16 573,50846	16 966,25017	15 573,16196
Valeur liquidative unitaire	2 070,64	3 096,80	3 319,12	2 987,21	3 534,00
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	344,22	375,15	49,45	-123,38	260,36
Capitalisation unitaire sur résultat	38,10	-11,55	-21,48	-13,31	-13,28
Action LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE HAD en EUR					
Actif net	104,47	710 367,92	1 260 897,05	1 177 606,16	1 279 652,79
Nombre de titres	0,10000	448,10000	742,10000	775,70000	712,50000
Valeur liquidative unitaire	1 044,70	1 585,28	1 699,09	1 518,12	1 796,00
Distribution unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	10,50	0,00	10,90
+/- values nettes unitaire non distribuées	0,00	0,00	14,81	0,00	121,41
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	1,00	213,83	0,00	-48,48	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	0,10	-7,52	-10,99	-6,78	-6,75

3.12 INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
CANADA				
AGNICO EAGLE MINES	USD	115 111	6 357 751,06	1,37
TOTAL CANADA			6 357 751,06	1,37
ETATS-UNIS				
ABBOTT LABORATORIES INC	USD	73 453	7 730 248,13	1,67
ADOBE INC	USD	15 104	7 056 924,44	1,53
ADVANCED MICRO DEVICES INC	USD	47 672	7 966 962,30	1,72
ALPHABET- A	USD	67 447	9 425 718,25	2,04
ALPHABET-C-	USD	54 008	7 614 127,85	1,64
AMAZON.COM INC	USD	112 149	18 730 959,83	4,05
AMERICAN WATER WORKS CO INC	USD	44 151	4 996 012,69	1,08
APPLE INC	USD	164 085	26 053 051,67	5,62
APPLIED MATERIALS INC	USD	29 257	5 586 732,51	1,21
AT AND T INC	USD	380 037	6 193 195,56	1,33
BIOMARIN PHARMACEUTICAL INC.	USD	47 421	3 834 953,83	0,82
BOSTON SCIENTIFIC CORP	USD	136 605	8 663 033,75	1,87
BROADCOM INC	USD	5 196	6 376 694,78	1,37
CISCO SYSTEMS	USD	78 345	3 620 554,58	0,78
DANAHER CORP	USD	19 247	4 450 334,11	0,96
DEERE & CO	USD	8 622	3 279 074,33	0,71
DEXCOM	USD	57 838	7 427 898,70	1,60
ELI LILLY & CO	USD	10 153	7 313 544,33	1,58
EMERSON ELECTRIC	USD	70 785	7 433 735,83	1,61
EQUINIX INC	USD	8 202	6 267 922,83	1,35
INTERCONTINENTALEXCHANGE GROUP	USD	65 126	8 287 283,50	1,79
INTUIT INC	USD	7 303	4 395 324,07	0,95
JACOBS SOLUTIONS INC	USD	47 477	6 757 999,27	1,46
JOHNSON & JOHNSON	USD	78 808	11 543 182,89	2,49
MARVELL TECHNOLOGY INC	USD	94 611	6 209 284,89	1,34
MASTERCARD INC	USD	23 885	10 650 277,27	2,30
MCDONALD'S CORP	USD	29 326	7 655 986,76	1,65
MERCK AND	USD	123 618	15 103 143,61	3,26
Meta Platforms - A	USD	26 039	11 707 423,72	2,53
MICROSOFT CORP	USD	94 296	36 733 530,67	7,93
MONGODB INC	USD	6 891	2 288 322,44	0,50
NEXTERA ENERGY GROUP	USD	132 921	7 865 723,25	1,70
NVIDIA CORP	USD	30 260	25 316 412,59	5,47
ORACLE CORP COM	USD	43 361	5 043 125,19	1,09
PALO ALTO NETWORKS INC	USD	17 613	4 633 686,75	1,00
PEPSICO INC	USD	55 349	8 969 100,45	1,93
PROCTER & GAMBLE CO	USD	57 768	8 678 572,22	1,87
SALESFORCE INC	USD	34 243	9 549 358,09	2,06
SP GLOBAL	USD	20 774	8 183 609,54	1,77
TESLA INC	USD	32 184	5 238 542,00	1,13
THE COCA COLA COMPANY	USD	182 200	10 321 292,59	2,23
THERMO FISHER SCIEN SHS	USD	9 645	5 190 528,19	1,12
TMOBILE US INC	USD	47 216	7 135 736,59	1,54
UNION PACIFIC CORP	USD	33 800	7 696 698,15	1,66
VISA INC CLASS A	USD	44 328	11 454 683,56	2,47

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
WORKDAY INC-A	USD	16 556	4 181 156,48	0,91
ZOETIS INC	USD	38 780	6 075 892,41	1,31
TOTAL ETATS-UNIS			416 887 557,44	90,00
FRANCE				
TOTALENERGIES SE	EUR	146 752	9 314 349,44	2,01
TOTAL FRANCE			9 314 349,44	2,01
IRLANDE				
ACCENTURE PLC - CL A	USD	8 038	2 579 677,02	0,56
MEDTRONIC PLC	USD	88 530	7 143 879,17	1,54
TOTAL IRLANDE			9 723 556,19	2,10
JERSEY				
APTIV PLC	USD	77 366	5 705 742,50	1,23
TOTAL JERSEY			5 705 742,50	1,23
ROYAUME-UNI				
BP PLC	GBP	1 533 217	8 889 591,99	1,92
TOTAL ROYAUME-UNI			8 889 591,99	1,92
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			456 878 548,62	98,63
TOTAL Actions et valeurs assimilées			456 878 548,62	98,63
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
OSTRUM SRI CASH M	EUR	282	2 892 524,76	0,62
TOTAL FRANCE			2 892 524,76	0,62
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			2 892 524,76	0,62
TOTAL Organismes de placement collectif			2 892 524,76	0,62
Titres mis en dépôt				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
MICROSOFT CORP	USD	10 000	3 895 555,56	0,84
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			3 895 555,56	0,84
TOTAL Titres mis en dépôt			3 895 555,56	0,84
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EC EURUSD 0624	USD	432	-166 087,96	-0,03
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			-166 087,96	-0,03
TOTAL Engagements à terme fermes			-166 087,96	-0,03
TOTAL Instruments financier à terme			-166 087,96	-0,03
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	USD	179 375	166 087,96	0,03
TOTAL Appel de marge			166 087,96	0,03

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Créances			458 395,78	0,10
Dettes			-715 208,58	-0,15
Comptes financiers			-176 210,33	-0,04
Actif net			463 233 605,81	100,00
Action LBPAM ACTIONS AMERIQUE D	EUR	1 722 389,92159	77,81	
Action LBPAM ACTIONS AMERIQUE E	EUR	1 273,29118	43 841,12	
Action LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE HAD	EUR	712,50000	1 796,00	
Action LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE C	EUR	2 240 264,89072	96,89	
Action LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE H	EUR	15 573,16196	3 534,00	

Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Action LBPAM ACTIONS AMERIQUE D

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	826 747,16	EUR	0,48	EUR
TOTAL	826 747,16	EUR	0,48	EUR

Décomposition du coupon : Action LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE HAD

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	7 766,25	EUR	10,90	EUR
TOTAL	7 766,25	EUR	10,90	EUR

ANNEXE SFDR

Dénomination du produit : LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE (ci-après, le “Produit Financier”)

Identifiant d’entité juridique: 969500SCW26ULZ2UEH40

LBP AM (ci-après, la « Société de Gestion »)

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu’il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l’UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d’**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n’établit pas de liste d’activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durable ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce Produit Financier a-t-il un objectif d’investissement durable ?

OUI
 NON

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ___%

- dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l’UE
- dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l’UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ___%

Il promouvait des **caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu’il n’ait pas eu d’objectif l’investissement durable, il présentait une proportion minimale de 20% d’investissement durables

- Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE
- Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE
- Ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n’a pas réalisé d’investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

La démarche ISR de la gestion du Produit Financier visait à identifier et sélectionner les émetteurs qui :

- Proposaient des innovations, des solutions aux principaux enjeux : démographie, urbanisation, environnement, climat, agriculture, alimentation, santé publique...
- Anticipaient l'importance de ces enjeux par une conduite, une responsabilité sur les quatre axes de la philosophie ISR de la Société de Gestion.

Cette analyse a reposé sur la philosophie GREaT, propre à la Société de Gestion, et articulée autour des 4 piliers suivants :

- **G**ouvernance responsable
- Gestion durable des **R**essources
- Transition **É**nergétique
- Développement des **T**erritoires

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Indicateur	Contrainte associée						
Méthodologie d'analyse ESG GREaT	<p>Rappel de l'objectif : la note obtenue par le portefeuille selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT (telle que décrite dans le document précontractuel) doit être supérieure à celle calculée pour son Univers d'Analyse (constitué des valeurs composant le ou les indice(s) suivants : S&P 500 dividendes nets réinvestis (en dollar)) après exclusion des 20% des émetteurs les plus mal notés (en ce compris les émetteurs exclus au titre de la politique d'exclusion).</p> <p>Cette contrainte fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous.</p> <p>A titre d'exemple, le score obtenu au 29/03/2024 est le suivant :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Indicateur</th> <th>Score du portefeuille*</th> <th>Score cible (univers – 20%)*</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Score Great Moyen</td> <td>4,17</td> <td>4,23</td> </tr> </tbody> </table> <p>Dans le référentiel de notation GREaT, 1 est la meilleure note et 10 la plus mauvaise</p>	Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible (univers – 20%)*	Score Great Moyen	4,17	4,23
Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible (univers – 20%)*					
Score Great Moyen	4,17	4,23					

<p>Indicateurs Clés de Performance</p>	<p>Le Produit Financier visait à obtenir une note meilleure que celle de son Benchmark 100% S&P 500 dividendes nets réinvestis (en euro) sur les indicateurs spécifiques suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Empreinte carbone : Mesure les émissions de CO2 attribuables aux investissements du fonds. Cet indicateur est exprimé en tCO2 par millions d’euros investis et couvre les émissions de scope 1 et 2. - Droits Humains : L’indicateur mesure la part des investissements dans des entreprises signataires du Pacte Mondial des Nations Unies. <p>Ces contraintes font l’objet d’un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi sont disponibles à la section “Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?” ci-dessous.</p> <p>A titre d’exemple, le score obtenu au 29/03/2024 est le suivant :</p> <table border="1" data-bbox="609 833 1332 1093"> <thead> <tr> <th>Indicateur</th> <th>Score du portefeuille*</th> <th>Score cible (score de l’univers d’analyse)*</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Empreinte carbone</td> <td>16,8 tCO2/M€ investi</td> <td>32,88 tCO2/M€ investi</td> </tr> <tr> <td>Droits Humains</td> <td>34,08 %</td> <td>23,06 %</td> </tr> </tbody> </table>	Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible (score de l’univers d’analyse)*	Empreinte carbone	16,8 tCO2/M€ investi	32,88 tCO2/M€ investi	Droits Humains	34,08 %	23,06 %
Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible (score de l’univers d’analyse)*								
Empreinte carbone	16,8 tCO2/M€ investi	32,88 tCO2/M€ investi								
Droits Humains	34,08 %	23,06 %								
<p>Investissements dans des activités durables sur le plan environnemental ou social</p>	<p>L’actif net du Produit Financier visait un investissement à hauteur de 20% minimum dans des Investissements Durables sur le plan environnemental ou social, tels que définis à la section “Quels sont les objectifs des Investissements Durables que le Produit Financier entend partiellement réaliser et comment l’Investissement Durable contribue-t-il à ces objectifs ?” de l’annexe SFDR au prospectus.</p> <p>Cette contrainte fait l’objet d’un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section “Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?” ci-dessous.</p> <p>A titre d’exemple, au 29/03/2024, le produit financier était investi à hauteur de 56,17% de son actif net dans des titres durables selon la méthodologie définie par la Société de Gestion décrite à la section “Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?” ci-dessous.</p>									

● *...et par rapport aux périodes précédentes ?*

Méthodologie d'analyse ESG GREaT

La méthodologie d'analyse propriétaire GREaT, permettant de noter les émetteurs des titres investis par le Produit Financier, peut être utilisée pour appliquer deux stratégies de sélection ESG distinctes :

- Approche en exclusion : les émetteurs de l'univers d'analyse ayant la plus mauvaise note selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT sont exclus du portefeuille. Au global, au moins 20% des titres de l'Univers d'Analyse sont exclus après application de cette contrainte combinée avec la politique d'exclusion. Pour cette approche, le score limite correspond à la note limite des titres pouvant être investis par le Produit Financier¹ et le taux d'exclusion précise le taux d'exclusion effectif constaté à la date de clôture de la période considérée.
- Approche en amélioration de note : la note obtenue par le portefeuille selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT doit être supérieure à celle calculée pour son Univers d'Analyse après exclusion des 20% des émetteurs les plus mal notés (en ce compris les émetteurs exclus au titre de la politique d'exclusion). Pour cette approche, la note portefeuille correspond à la note ESG moyenne du portefeuille et le score cible correspond à la note de l'univers retraité des 20% des émetteurs les plus mal notés².

Le Produit Financier peut changer de stratégie de sélection lorsque cela est jugé pertinent au regard des spécificités, pouvant varier dans le temps, de son univers d'analyse ainsi que de sa stratégie de gestion. La méthodologie appliquée à date de clôture des périodes précédentes est indiquée à la première ligne du tableau.

	2023
Méthodologie	<i>Exclusion</i>
Score limite/ Score cible	6,73
Taux d'exclusion/ Note portefeuille	20,03%

Indicateurs Clés de Performance

Les indicateurs clés de performance utilisés par le Produit Financier peuvent évoluer pour différentes raisons et notamment lorsque des indicateurs plus pertinents deviennent disponibles ou que cela est rendu nécessaire par la réglementation française ou européenne.

¹ 1 correspond à la meilleure note et 10 à la plus mauvaise. Ainsi, si la note limite indiquée est 7, aucun titre avec une note supérieure ou égale à 7 ne peut être investie par le portefeuille.

² 1 correspond à la meilleure note et 10 à la plus mauvaise.

L'indicateur utilisé à la date de clôture de la période considérée est indiqué à la première ligne du tableau.

Indicateur 1

Cet indicateur ne faisait pas l'objet d'un suivi lors des précédentes périodes

Indicateur 2

Cet indicateur ne faisait pas l'objet d'un suivi lors des précédentes périodes

Investissements dans des activités durables sur le plan environnemental ou social

	2023
Poids des investissements durables	40,99%

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Le minimum d'investissement durable est précisé dans la question « **Ce Produit Financier avait-il un objectif d'investissement durable ?** »

Sur la thématique environnementale, les 6 objectifs de la Taxonomie européenne étaient considérés, à savoir :

1. L'atténuation du changement climatique ;
2. L'adaptation au changement climatique ;
3. L'utilisation durable et la protection des ressources marines ;
4. La transition vers une économie circulaire ;
5. La prévention et la réduction de la pollution ;
6. La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

La durabilité des investissements n'a pas été évaluée en tenant compte de l'alignement des investissements à la Taxonomie Européenne mais au moyen d'une méthode développée par la Société de Gestion et précisée ci-dessous.

Sur la **thématique sociale**, les objectifs considérés étaient :

1. Le respect et la promotion des droits humains ;
2. Le développement des territoires, à travers les relations avec les parties prenantes extérieures à l'entreprise (communautés, clients, fournisseurs etc.) et afin d'adresser

les enjeux de relocalisations, de lutte contre les fractures territoriales et de soutien aux acteurs locaux ;

Cette stratégie généraliste n'impliquait pas que tout investissement durable réponde à l'ensemble des enjeux environnementaux et sociaux précités, mais que les investissements durables devaient répondre à au moins un de ces enjeux, tout en ne nuisant pas de manière significative aux autres thématiques.

La contribution à un des objectifs environnementaux et sociaux précités a été évaluée à partir de différentes sources, dont notamment :

- La méthodologie d'analyse extra-financière « GREaT », propre à la Société de Gestion, qui permet de couvrir l'ensemble des thématiques environnementales et sociales ;
- L'engagement de l'émetteur sur une trajectoire de décarbonation de ses activités compatible avec les objectifs des accords de Paris ;
- L'exposition d'un émetteur à des éco-activités telles que définies par le label d'Etat français Greenfin, dédié au financement de la transition énergétique et écologique³.

Une description plus complète des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion, dans le document « LBP AM-TFSA_Méthodologie investissements durables » disponible ici : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Afin de s'assurer que l'investissement contribuait à un objectif de durabilité, selon la méthode d'analyse présentée ci-dessus, et ne causait pas de préjudice important à tout objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social, la Société de Gestion a systématiquement contrôlé :

- Les pratiques de l'émetteur relatives à sa gestion des ressources humaines et environnementales. Ce point a été contrôlé grâce à la méthodologie d'analyse extra-financière « GREaT » propre à la société de gestion ;
- L'exposition de l'émetteur à des secteurs sensibles sur les aspects environnementaux (déforestation, charbon thermique, pétrole et gaz) avec mise en œuvre d'une politique d'exclusion ;
- L'exposition de l'émetteur à une controverse sévère sur les enjeux environnementaux sociaux et de bonne gouvernance.

Des notes limites ou des critères de disqualification sont définis pour chaque élément mentionné ci-dessus. Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque

³ La liste des éco-activités est disponible sur le site internet du label : <https://www.ecologie.gouv.fr/label-greenfin>

critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion, dans le document « LBP AM-TFSA_Méthodologie investissements durables » disponible ici : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

— — *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

*Le règlement délégué (UE) 2022/1288⁴ définit une liste d'indicateurs permettant de mesurer les incidences négatives d'un émetteur sur les facteurs de durabilité environnementaux et sociaux (ci-après, les « **Indicateurs Concernant les Incidences Négatives** »).*

Tous les indicateurs concernant les incidences négatives définis dans le Tableau 1 de l'Annexe 1 du Règlement délégué SFDR sont pris en compte dans l'analyse des potentiels impacts négatifs, soit directement lorsque l'indicateur est intégré tel quel dans l'analyse extra-financière, soit indirectement via l'utilisation d'indicateurs relatifs à la même thématique.

Une description plus complète de la manière dont ces indicateurs ont été intégrés à l'analyse est disponible sur le site internet de la Société de Gestion, un lien vers la page contenant le document « LBP AM-TFSA _ Méthodologie investissements durables » est disponible via : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>

— — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Le respect par les Investissements Durables des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ainsi que des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme a été assuré par les éléments suivants :

- L'application de la politique d'exclusion de la société de gestion relative à ces traités internationaux, doublée d'un contrôle de controverse ad hoc ;
- La disqualification des émetteurs identifiés comme ayant des mauvaises pratiques sur le pilier "Gestion durable des ressources" de la méthodologie d'analyse GREaT, qui intégrait des critères relatifs au respect des droits humains et du droit du travail.

⁴ Règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022 complétant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation détaillant le contenu et la présentation des informations relatives au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » et précisant le contenu, les méthodes et la présentation pour les informations relatives aux indicateurs de durabilité et aux incidences négatives en matière de durabilité ainsi que le contenu et la présentation des informations relatives à la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales et d'objectifs d'investissement durable dans les documents précontractuels, sur les sites internet et dans les rapports périodiques.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion, dans le document « LBP AM-TFSA _ Méthodologie investissements durables » disponible ici : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas cause de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'union de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Oui

Le Produit Financier a pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au travers des différents éléments de sa stratégie d'investissement, à savoir :

- La politique d'exclusion⁵ ;
- L'analyse et la sélection des titres en portefeuille, selon la méthode détaillée dans le corps du document précontractuel ;
- La politique d'engagement actionnarial et de vote⁶;

Des informations plus détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans la déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité publié sur le site internet de la Société de Gestion :

⁵ Disponible sur le site internet de la Société de Gestion <https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion>

⁶ Les politiques et rapports sur les pratiques d'engagement et de vote sont disponibles sur le site internet de la Société de gestion <https://www.lbpam.com/fr/publications/publications-rapports>

<https://www.lbpam.com/fr/publications/declaration-relative-incidences-negatives-investissement-durabilite> .

Non



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 29/03/2024, les principaux investissements du Produit Financier étaient les suivants :

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissement du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 29/03/2024

Investissement les plus importants	Type d'asset	Secteur	% d'actifs	Pays
MICROSOFT CORP UW USD	Actions	Technologies de l'Information	8,77%	Etats-Unis
APPLE INC UW USD	Actions	Technologies de l'Information	5,62%	Etats-Unis
NVIDIA CORP UW USD	Actions	Technologies de l'Information	5,47%	Etats-Unis
AMAZON.COM INC UW USD	Actions	Consommation Discrétionnaire	4,04%	Etats-Unis
MERCK & CO. INC. UN USD	Actions	Santé	3,26%	Etats-Unis
META PLATFORMS INC-CLASS A UW USD	Actions	Services de Communication	2,53%	Etats-Unis
JOHNSON & JOHNSON UN USD	Actions	Santé	2,49%	Etats-Unis
VISA INC-CLASS A SHARES UN USD	Actions	Finance	2,47%	Etats-Unis
MASTERCARD INC - A UN USD	Actions	Finance	2,3%	Etats-Unis
COCA-COLA CO/THE UN USD	Actions	Biens de Consommation de Base	2,23%	Etats-Unis
SALESFORCE INC UN USD	Actions	Technologies de l'Information	2,06%	Etats-Unis
ALPHABET INC-CL A UW USD	Actions	Services de Communication	2,03%	Etats-Unis
TOTALENERGIES SE FP EUR	Actions	Énergie	2,01%	France
PEPSICO INC UW USD	Actions	Biens de Consommation de Base	1,94%	Etats-Unis
BP PLC LN GBp	Actions	Énergie	1,92%	Royaume-Uni



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Le Produit Financier s'est engagé sur une proportion minimale de 80% d'investissement alignés avec les caractéristiques promues par le Produit Financier, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement.

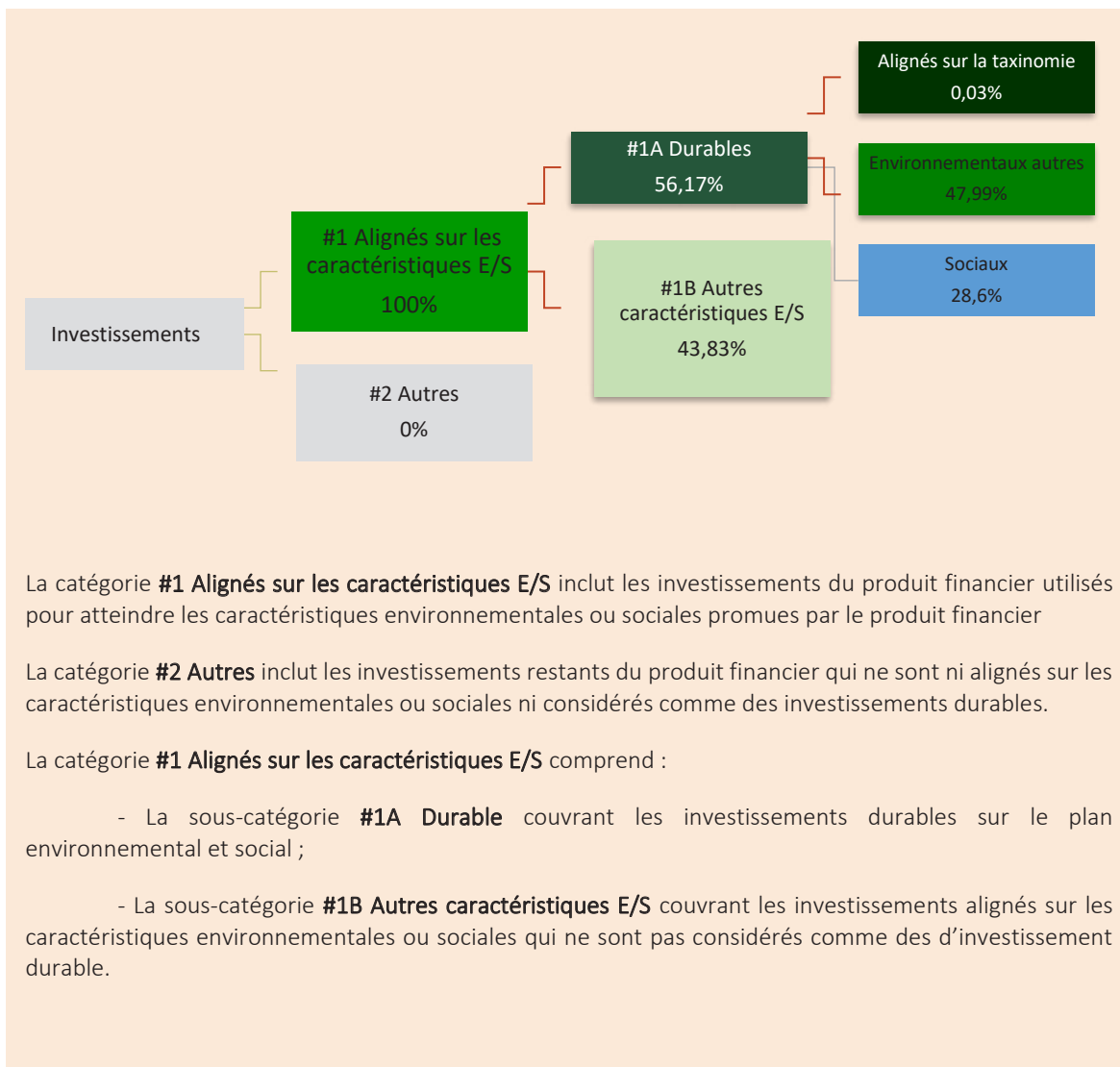
Cet objectif a été atteint avec une proportion réelle de 100% de son actif net au 29/03/2024.

La partie restante de l'investissement du produit financier pouvait être utilisée à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier.

Le produit financier s'était également engagé à investir une proportion minimale de 20% dans des investissements durables, cet objectif a été atteint avec une proportion réelle de 56,17% de son actif net au 29/03/2024.

Par ailleurs, le Produit Financier était investi à hauteur de 47,99% de son actif net dans des "Investissements durables environnementaux autres" et 28,6% de son actif net dans des "Investissements durables Sociaux"⁷. Enfin, le Produit Financier était investi à hauteur de 0,03% de son actif net dans des activités alignées avec la Taxinomie Européenne. L'alignement des activités des entreprises sous-jacentes avec la Taxinomie de l'UE n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs.

⁷ Un investissement peut à la fois être considéré comme durable d'un point de vue environnemental et social s'il répond aux critères de contribution sociale et environnementale décrits à la section "Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?". Cependant, et afin d'éviter tout double-comptage, l'investissement sera compté une seule fois dans le score de durabilité global du portefeuille.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durable** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des d’investissement durable.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Au 29/03/2024, la répartition sectorielle des investissements était la suivante :

Investissement en actions, qui représente 99,47% de l’AuM :

Gics1	Poids
Energie	3,93%
Matériaux	1,37%
Industrie	6,64%
Consommation discrétionnaire	8,06%
Biens de consommation de base	6,04%
Santé	18,24%
Finance	8,33%
Technologie de l’information	33,65%
Services de communication	9,08%

Services aux collectivités	2,78%
Immobilier	1,35%

Investissement en Autres et Liquidité, OPC et dérivés, qui représente 0,53% de l'AuM :

Autres	Poids
Liquidités et OPC de Trésorerie	0%
OPC	0%
Autres et liquidités	0,57%
Produits dérivés	-0,04%

Au 29/03/2024, la part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, telle que définie dans l'annexe I. au règlement délégué SFDR 2022/1288, était de 5,63% de l'actif net du fonds.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE⁸ ?

- **Le Produit Financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la Taxinomie de l'UE?**

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

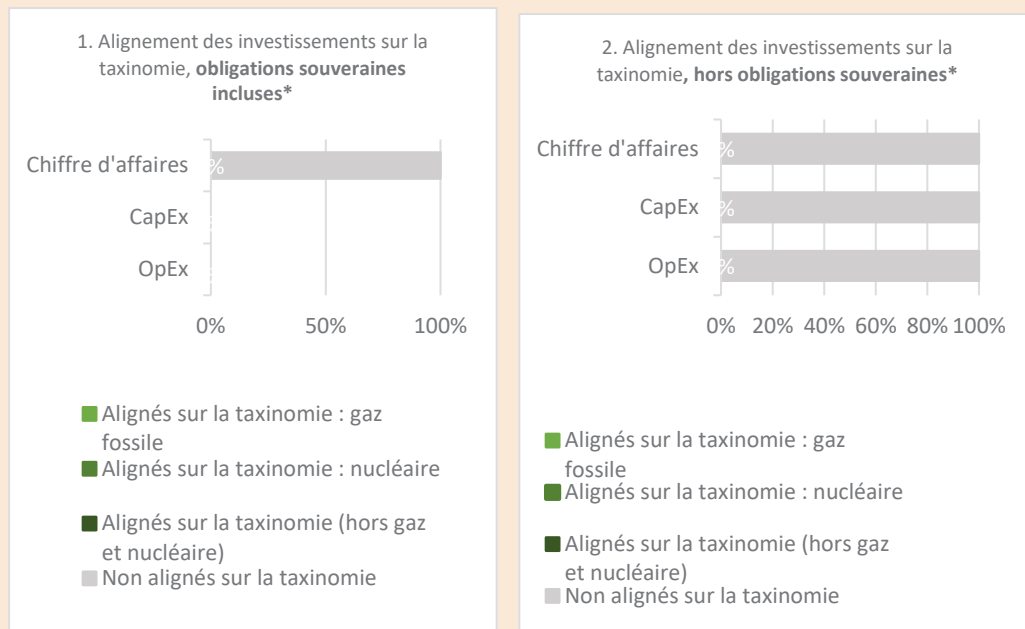
Non

⁸ Les activités liées au gaz fossiles et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conforme à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1212 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi , ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

A ce jour, la société de gestion n'a pas été en mesure de calculer l'alignement taxinomique hors obligations souveraines. **Les données ci-dessus ont été calculées** au 29/03/2024. A cette date, la proportion d'investissement dans des obligations souveraines était de 0%.

La Société de Gestion travaille actuellement à l'acquisition et à l'intégration de données extra-financière qui lui permettront de produire ce reporting pour le prochain exercice.

Ces indicateurs sont calculés à partir des données taxinomiques publiées par les entreprises ou, lorsque les entreprises ne publient pas l'information ou qu'elles ne sont pas tenues de publier cette information en application de la réglementation européenne, à partir de données estimées par des fournisseurs tiers sur la base des publications de ces entreprises, en ligne avec les exigences fixées par les co-législateurs et superviseurs européens sur le recours aux données estimées.

La Société de Gestion n'a pas été en mesure de calculer ou d'estimer l'alignement avec la Taxinomie des dépenses de CapEx et d'OpEx des entreprises investies par le Produit Financier. La Société s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour produire ses indicateurs pour le prochain exercice.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes était de 0% et 0% respectivement au 29/03/2024.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Ce produit avait pour objectif d'investir au moins 20% de son actif net dans des investissements durables.

Cependant, le produit n'avait pris aucun engagement sur le poids des investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE.

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'était pas alignés sur la taxinomie de l'UE était de 47,99% au 29/03/2024

Le produit financier a pu investir dans des activités économiques autres que des activités économiques durables sur le plan environnemental car ils contribuaient aux objectifs environnementaux et/ou sociaux promus par ce produit financier.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Ce produit avait pour objectif d'investir au moins 20% de son actif net dans des investissements durables.

Cependant, le produit n'avait pris aucun engagement sur le poids des investissements durables sur le plan social.

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif social était de 28,6% au 29/03/2024



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie "Autres", qui a représenté 0% de l'actif net de l'OPC au 29/03/2024, contenait tout type d'actifs. Ces actifs pouvaient être utilisés à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier. Ils sont couverts par les garanties environnementales et sociales minimales suivantes (mises en œuvre sur l'intégralité du portefeuille) :

- Les exclusions appliquées par la Société de Gestion, précisées dans la politique d'exclusion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion> ;



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de veiller au respect, par le Produit Financier, des contraintes extra-financières fixées par le prospectus, et donc de confirmer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales, la Société de Gestion a mis en place un outil de suivi dédié aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le Produit Financier. Cet outil vise à assister les gérants dans la modélisation et le suivi des contraintes associées aux caractéristiques du Produit Financier, et notamment les indicateurs définis à la section « **Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit Financier** » de l'annexe SFDR au prospectus. Lorsque des nouveaux indicateurs n'ont pas encore été développés dans l'outil de suivi, les gérants assurent un suivi ad hoc.

La Direction des risques assure également un suivi du respect des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit Financier par le biais de contrôles *post-trade*.

Enfin, le respect du process de gestion sur les caractéristiques extra-financières est intégré au plan de contrôle biannuel réalisé par la fonction de Conformité et du Contrôle Interne.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

- **En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable

61, rue Henri Regnault La Défense
92400 COURBEVOIE
France
Tél : +33 (0)1 49 97 60 00
Fax : +33 (0)1 49 97 60 01
www.forvismazars.com/fr



SICAV LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 28 mars 2024

SICAV LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE

36, quai Henri IV
75004 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 28 mars 2024

A l'assemblée générale de la SICAV LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels d'organisme de placement collectif constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE relatifs à l'exercice clos le 28 mars 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er avril 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de l'existence dans la section du rapport de gestion consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention

comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Fait à Courbevoie, le 6 juin 2024

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bertrand Desportes', with a long horizontal stroke extending to the right.

Bertrand DESPORTES